

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-040-2024-04

PUBLIÉ LE 17 AVRIL 2024

# **Sommaire**

Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie	
IDF-2024-04-11-00009 - Avis de résultats de l appel à manifestation	
d intérêt pour le déploiement de solutions à destination des personnes en	
situation de handicap en Île-de-France, dans le cadre du Plan Inclus IF 2030	
(17 pages)	Page 3
Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Conservation	
régionale des monuments historiques	
IDF-2024-04-08-00021 - Arrêté portant inscription au titre des monuments	
historiques de certaines parties du site des Moulineaux, situé route	
d Epernon, à Poigny-la-Forêt (78125) (3 pages)	Page 21
Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du	
travail et des solidarités d Île-de-France / secrétariat de direction	
IDF-2024-04-17-00001 - Arrêté n° 2024-059 portant habilitation pour	
rechercher et constater les infractions??au code de laction sociale et de	
familles et au code du tourisme (1 page)	Page 25
IDF-2024-04-17-00002 - Arrêté n° 2024-060??portant habilitation pour	
rechercher et constater les infractions au code de l'action sociale et de	
familles et au code du tourisme (1 page)	Page 27
Direction régionale et interdépartementale de l environnement, de	
I aménagement et des transports d Île-de-France / Service utilité publique et	
équilibres territoriaux	
IDF-2024-04-16-00008 - arrêté inter-préfectoral prescrivant l'ouverture	
d une enquête publique unique regroupant lenquête préalable à la	
déclaration d utilité publique du projet de prolongement du T8 Sud de	
Saint-Denis-Porte de Paris à la gare RER E Rosa Parks à Paris, emportant mise	

en compatibilité du plan local d urbanisme intercommunal (PLUi) de l établissement public territorial (EPT) Plaine commune (10 pages)

2

Page 29

# Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-11-00009

Avis de résultats de l'appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de solutions à destination des personnes en situation de handicap en Île-de-France, dans le cadre du Plan Inclus IF 2030





# Avis de résultats de l'appel à manifestation d'intérêt pour le déploiement de solutions à destination des personnes en situation de handicap en Île-de-France, dans le cadre du Plan Inclus'IF 2030

<u>Objet</u> : déploiement de solutions pour personnes en situation de handicap en Île-de-France, dans le cadre du plan Inlus'IF 2030.

Avis d'appel à manifestation d'intérêt publié le 6 novembre 2023

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) visait à encourager et soutenir des projets novateurs pour le développement et la transformation de l'offre médico-sociale en faveur des personnes en situation de handicap. Il s'agissait de créer une nouvelle offre de proximité répondant aux orientations stratégiques régionales et départementales de l'Agence régionale de santé Île-de-France et de ses partenaires. Seuls les projets pouvant être déployés en 2024 ont être étudiés.

Pour permettre la meilleure adéquation entre l'offre souhaitée et celle proposée par les opérateurs, de possibles échanges avec l'ARS Île-de-France et le conseil départemental compétent pour une co-construction du projet ont pu avoir lieu.

Ainsi, l'Agence régionale de santé, aux côtés des conseils départementaux, de l'Éducation nationale et des organismes gestionnaires médico-sociaux, poursuit sa volonté de co-construire des solutions innovantes permettant de développer l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap en Île-de-France. Les résultats de la présente mise en concurrence rendent compte de la mobilisation des Conseils départementaux de la région Ile-de-France, des rectorats de Paris, de Créteil et de Versailles, des gestionnaires et des Maisons départementales des personnes handicapées.

Le COPIL Plan Inclus'IF, qui s'est tenu le 28 mars 2024, a retenu les projets mentionnés ci-après :

- Page 02 ...... Département 75 Paris
- Page 04 ...... Département 77 Seine-et-Marne
- Page 06 ...... Département 78 Yvelines
- Page 08 ...... Département 91 Essonne
- Page 10 ...... Département 92 Hauts-de-Seine
- Page 12 ...... Département 93 Seine-Saint-Denis
- Page 14 ...... Département 94 Val-de-Marne
- Page 16 ...... Département 95 Val-d'Oise

# 75- Département de Paris

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé : voir pages 16-19 de l'Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
- Enveloppes:

	Montant total du budget de fonctionnement des projets validés, en année pleine et en euros
Financement ARS	7 471 482 €
Financement CD	1 381 493 €
Financement total attribué	8 852 975 €

Candidats retenus pour les projets enfants :

Porteur			Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places	
IME Ecole de Chaillot	ASSOCIATION ECOLE DE CHAILLOT	Extension	places	UEE	DI	7	
MAIA Autisme	MAIA AUTISME	Extension	places	UEMA	TSA	7	
MAIA Autisme	MAIA AUTISME	Extension	places	UECA	TSA	4	
Suzanne Cordes	ASS ARERAM	Extension	places	IME	DI	4	
Suzanne Cordes	ASS ARERAM	Création	places	UEE	DI	7	
L'ALHAMBRA	FONDATION SAINT JEAN DE DIEU	Extension	places	UEEP	polyhandicap	1	
SESSAD PAI Collège Mallarmé 17		Extension	places	UECA	TSA	7	
Répit Centre Raphaël		Extension	places	Répit	polyhandicap	10	
Extension Centre Raphaël	OSE	Extension	places	EEAP	polyhandicap	8	
IEM CMS LECOURBE - SAINT JEAN DE DIEU	FONDATION SAINT JEAN DE	Extension	places	IEM	polyhandicap	5	
IME Binet Simon	APAJH PARIS	Extension	places	IME	DI	1	
IME Norbert Dana	ABPIEH	Transformation / Extension	places	IME	TSA	1	
IME Nollet et Cardinet	ASSO BERNARD ET PHILIPPE LAFAY	Extension	places	SESSAD	DI	20	

## Candidats retenus pour les projets adultes :

Porteur			Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places	
EAM Saint Martin	Association AURORE	Extension	places	EAM	TSA	15	
CRP Valentin Hauy	Association Valentin Hauy	Médicalisation / Extension	places	SAMSAH	Déficience visuelle	12	
Mas MAGALLON	FONDATION SAINT JEAN DE DIEU	Extension	places	MAS	polyhandicap	6	
SAMSAH ŒUVRE FALRET	OEUVRE FALRET	Extension	places	SAMSAH	Handicap psychique	9	
Mas du Docteur Arnaud	OEUVRE FALRET	Extension	places	MAS	Handicap psychique	5	
SAMSAH LA MAISONNEE	ASSOCIATION Vie et Avenir	Extension	places	SAMSAH	DI	10	
MAIA Adulte extra	MAIA AUTISME	transformation / extension	places	EAM	TSA	9	
MAIA EAM	MAIA AUTISME	transformation / extension	places	EAM	TSA	2	
ESAT LA COOPERATION FEMININE	LA COOPÉRATION FÉMININE	transformation	places	MAS	Handicap psychique	15	
FAM BRUNSWIC	FONDATION CASIP COJASOR	Extension	places	Répit	DI	4	
FAM HOVIA	ASSOCIATION HOVIA	Extension	places	SAMSAH	Handicap psychique	20	

# 77- Département de la Seine-et-Marne

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé : voir pages 20-24 de l'Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

## - Enveloppes:

	Montant total du budget de fonctionnement des projets validés, en année pleine et en euros
Financement ARS	7 127 636 €
Financement CD	691 160 €
Financement total attribué	7 818 796 €

#### Candidats retenus pour les projets enfants

Por	teur	Opération					
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places	
IME Michel de Montaigne	AGCPRH	Extension	places	IME	DI TSA HANDICAP COGNITIF SPECIFIQUE	12	
Plateforme Eclair	ASSOCIATION AUTISME EN ILE DE France	Extension	places	IME	DI TSA HANDICAP COGNITIF SPECIFIQUE	10	
EEAP CLAIREFONTAINE	CROIX ROUGE FRANÇAISE	Extension	places	EEAP	Polyhandicap / moteur	4	
PLATEFORME EPMS FONTENAY TRESIGNY	EPMS Hardy	Extension	places	IME	DI TSA HANDICAP COGNITIF SPECIFIQUE	9	
Plateforme EPMS Ourcq	EPMS Ourcq	Extension	places	IME	DI TSA HANDICAP COGNITIF SPECIFIQUE	6	
IME Pôle enfance	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places	IME	DI TSA HANDICAP COGNITIF SPECIFIQUE	11	
P - PIT <sup>1</sup> IME L'ENVOLEE	FONDATION ELLEN POIDATZ	Extension	places	IME	DI TSA HANDICAP COGNITIF SPECIFIQUE	11	
IME et SESSAD OASIS	AEDE	Extension	places	EMASCO	Toutes déficiences		
IME Villers	FONDATION ELLEN POIDATZ	Extension	places	EMASCO	Toutes déficiences		
SESSAD Villa Marie Louise	FEDERATION DES APAJH	Extension	places	EMASCO	Toutes déficiences		
IME La Sapinière	FONDATION LEOPOLD BELLAN	Extension	places	EMASCO	Toutes déficiences		
Plateforme EPMS Ourcq	EPMS Ourcq	Extension	places	UEEA	TSA	10	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Plateforme - Parcours Inclusion et Territoire

4

IME EPMS						
FONTENAY	EPMS Hardy	Extension	places	UECA	TSA	10
TRESIGNY						

# - Candidats retenus pour les projets adultes :

Porteur		Opération					
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places	
MAS DU VAL DE SEINE	Amis de Germenoy	Extension	places	MAS	Toutes déficiences	1	
MAS La Joncherie	ADAPEI 77	Extension	places	MAS	Toutes déficiences	2	
EAM L'ABRI	FONDATION ELLEN POIDATZ	Extension	places	EAM	DI / Handicap psychique / TSA	6	
MAS RESIDENCE DES OLIVIERS	AEDE	Extension	places	MAS	Toutes déficiences	3	
MAS LA CLE DES CHAMPS	CESAP	Extension	places	MAS	Toutes déficiences	3	
MAS MYRIAM ET MENDEL MEPPEN	FONDATION DE ROTHSCHILD	Extension	places	MAS	Toutes déficiences	6	
MAS VERCORS	ASSOCIATION GROUPE SOS SOLIDARITES	Extension	places	MAS	Toutes déficiences	5	
MAS ANDRE BERGE	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places	MAS	Toutes déficiences	2	
MAS LES ROCHERS DE NEMOURS	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places	MAS	Toutes déficiences	2	
EHPAD Résidence des champs	Fondation Partage et Vie	Extension	places	UPHV	DI / handicap psychique	14	
FV Les Jardins d'Epicure	COALLIA	Médicalisation / Extension	places	EAM	DI/TSA/PSY	12	
EHPAD La Garenne	COALLIA	Extension	places	UPHV	DI / TSA / handicap psychique	13	

# 78- Département des Yvelines

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé : voir pages 25-29 de l'Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
- Enveloppes:

	Montant total du budget de fonctionnement des projets validés, en année pleine et en euros
Financement ARS	8 789 237,41 €
Financement CD	611 466,00 €
Financement total attribué	9 400 703,41 €

Candidats retenus pour les projets enfants

Porteur		Opération					
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places	
IME LE PRE D'ORIENT	INSERTION EDUCATION ET SOINS	Requalification / Extension	places	IME	TSA	5	
SESSAD La Boissière	ASSOCIATION INSERTION EDUCATION ET SOINS	Extension	places	SESSAD	TSA / Difficultés psychologiques avec TC	8	
SESSAD de Pissaloup	ASSOCIATION INSERTION EDUCATION ET SOINS	Extension	places	SESSAD	TSA / Difficultés psychologiques avec TC	7	
SESSAD APIDAY TSL	APAJH COMITE DES YVELINES	Extension	places	SESSAD	TSA	20	
PCPE Trait d'Union	APAJH COMITE DES YVELINES	Extension	file active	PCPE	Toutes déficiences	10	
SESSAD FRANCOISE JAILLARD	APAJH COMITE DES YVELINES	Extension	places	SESSAD	TSLA	10	
IME LE MOULIN	HESTIA	Extension	places	IME	TSA	6	
SESSAD La courte Echelle	HESTIA	Extension	places	SESSAD	DI / TSA	20	
IME Le Castel	HESTIA	Extension	places	IME	TSA	10	
IME Alfred BINET	ASSOCIATION HANDI VAL DE SEINE	Extension	places	IME	TSA	3	
SESSAD CHANT A L'OIE	ASSOCIATION DELOS APEI 78	Extension	places	SESSAD	DI /TSA	27	
IME ALPHEE	Association ARISSE	Extension	places	IME	TSA	7	
SSEFS Les Reflets- Le Secondaire	ADESDA 78	Extension	places	SESSAD	DEFICIENCE AUDITIVE GRAVE	5	

IME René Fontaine	Entraide Union	Extension	places	IME	DI	5
IME Le Bel Air	Sauvegarde des Yvelines (SEAY)	Extension	places	IME	DI	5
ITEP Jeanne Chevillotte	Sauvegarde des Yvelines (SEAY)	Extension	places	ITEP	Difficultés psychologiques avec TC	5
IME PAPILLONS BLANCS	AVENIR APEI	Extension	places	IME	TSA / Polyhandicap	7
SESSAD du Mantois	Sauvegarde des Yvelines (SEAY)	Extension	places	SESSAD	Difficultés psychologiques avec TC	15
SESSAD du Mantois	Sauvegarde des Yvelines (SEAY)	Extension	places	SESSAD	Difficultés psychologiques avec TC	15
SESSAD GRAINE D ETOILE DU CESAP	CESAP	Extension	places	SESSAD	Déficience motrice	20
IME NOTRE ECOLE	ASSOCIATION AUTISME EN ILE DE France	Extension	places	IME	TSA	7
IME du Breuil	DELOS APEI	création	places	UEMA	TSA	7
IME du Breuil	DELOS APEI	création	places	UEEA	TSA	10
SESSAD AIDERA	ASSOCIATION AUTISME EN ILE DE France	Extension	places	SESSAD	TSA	10

# - Candidats retenus pour les projets adultes :

Por	teur	Opération					
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places	
	FONDATION LEOPOLD BELLAN	Extension	places	SSIAD	PHV	15	
	FONDATION LEOPOLD BELLAN	Extension	places	UPHV	PHV	14	
Foyer d'Accueil Médicalisé le Moulin	AVENIR APEI	Extension	places	EAM	Toutes déficiences	4	
ISenteuil (FAM)	FONDATION LEOPOLD BELLAN	Extension	places	UPHV	PHV	14	
	FONDATION LEOPOLD BELLAN	Extension	places	EAM	TSA	6	
FAM Jacques Saint	ASSOCIATION HANDI VAL DE SEINE	Extension	places	EAM	DI	2	
Maison d'Accueil Spécialisée la Roseraie	AVENIR APEI	Extension	places	MAS	TSA	5	

# 91- Département de l'Essonne

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé : voir pages 30-34 de l'Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
- Enveloppes:

	Montant total du budget de fonctionnement des projets validés, en année pleine et en euros
Financement ARS	8 021 727 €
Financement CD	2 906 247 €
Financement total attribué	10 927 974 €

- Candidats retenus pour les projets enfants

Por	teur	Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
IME la Guillemaine	AAPISE	Extension	places	IME	TSA	35
IME André Nouaille	ADPEP	Extension	places	IME	DI /TND	20
IME André Nouaille	ADPEP	Extension	places	IME	TSA	10
1	ASSOCIATION APAJH LANGAGE ET INTEGRATION	Extension	places	IDA	Déficience auditive grave	8
IME NOTRE ECOLE	GAPAS	Extension	places	IME	TSA	1
IME Jean Paul	GAPAS	Rebasage	augmentation amplitude horaire	IME	TSA	0
CMPP LIMOURS	ARISSE	Extension	file active	СМРР	Toutes déficiences	

# - Candidats retenus pour les projets adultes :

Poi	rteur	Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
EAM LA MAISON VALENTINE	ADAPEI	Extension et mise en place d'une équipe mobile d'appui aux soins et à la prévention	places	I <b>-</b> Δ <b>I</b> Λ / I	DI / Handicap Psychique / PHV	15
SAVS L'APPR'HOCHE	ALVE	Médicalisation / extension	places	SAMSAH	Handicap psychique	30
SAVS FUSIONNE NO ESSONNE	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Médicalisation / extension	places	SAMSAH	DI /TSA/Handicap psychique / THV <sup>2</sup>	30
SAVS FUSIONNE NO ESSONNE	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Médicalisation / extension	places	SAMSAH	Handicap psychique	40
EANM SERGE DASSAULT	SOCIETE PHILANTHROPIQUE	Médicalisation / extension	places	SAMSAH	Handicap psychique	30
MAS DASSAULT	SOCIETE PHILANTHROPIQUE	Extension	places	MAS	PHV	3
EANM DE DOURDAN	SEGAH	Médicalisation / extension	places	EAM	DI / handicap psychique / PHV	15
EANM DE DOURDAN	SEGAH	Médicalisation / extension	places	EAM	THV présentant DI /Difficulté psychologiques avec troubles du comportement / Handicap psychique /TSA	10

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Travailleur Handicapé Vieillissant

# 92- Département des Hauts-de-Seine

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé : voir pages 35-39 de l'Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

## - Enveloppes:

	Montant total du budget de fonctionnement des projets validés, en année pleine et en euros
Financement ARS	10 746 975,22 €
Financement CD	1 613 651,22 €
Financement total attribué	12 360 626,44 €

#### - Candidats retenus pour les projets enfants

Porteur		Opération					
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places	
IME Agir et Vivre l'Autisme Suresnes	Agir et Vivre l'Autisme	Extension	places	IME	TSA	25	
IME Centre Etienne Marcel	ASSOCIATION DU CENTRE ETIENNE MARCEL	Extension	places	SESSAD	TSA	10	
EEAP CLAIRE GIRARD	CAP Devant	Extension	places	Equipe mobile	polyhandicap	20	
EEAP les Cerisiers	CESAP	Extension	places	EEAP	polyhandicap	20	
SESSAD les Cerisier	CESAP	Extension	places	SESSAD	polyhandicap	40	
CAFS GEORGES SOREL	CROIX ROUGE FRANÇAISE	Transformation	places	SESSAD	TSA/TC	6	
EMP GEORGES SOREL	CROIX ROUGE FRANÇAISE	Extension	places	IME	TSA	5	
EMP GEORGES SOREL	CROIX ROUGE FRANÇAISE	Extension	places	UEEA	TSA	10	
SESSAD LA BOUSSOLE	CROIX ROUGE FRANÇAISE	Extension	places	SESSAD	TSA/TC	15	
SAAAIS SAFEP APAJH	FEDERATION DES APAJH	Extension	places	SESSAD	Déficience visuelle	10	
ITEP JACQUES PREVERT	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places	ITEP	Difficultés psychologiques avec TC	8	
SESSAD JACQUES PREVERT	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places	SESSAD	Difficultés psychologiques avec TC	16	
CRMTP Elisabeth de la Panouse Debré 92	FONDATION ELLEN POIDATZ	transformation / extension	places	EEAP	polyhandicap	10	

IME LA VILLA D'AVRAY	LES PAPILLONS BLANCS DE LA COLLINE	Extension + augmentation activité	places	IME	TSA	2
SESSAD VAL D'OR	LES PAPILLONS BLANCS DE LA COLLINE	Extension	places	EMASCO	Toutes déficiences	
SESSAD VAL D'OR	LES PAPILLONS BLANCS DE LA COLLINE	Extension	places	SESSAD	TSA	25
SESSAD VAL D'OR	LES PAPILLONS BLANCS DE LA COLLINE	Extension	places	UEEA	TSA	10
CMPP les Provinces Françaises	UNAPEI 92	Extension	file active	СМРР	TSA	
EMP Espoir Châtillonnais	UNAPEI 92	Extension	places	IME	TSA	5
SESSAD Le Jardin des Papillons	UNAPEI 92	Extension	places	SESSAD	polyhandicap	15

# Candidats retenus pour les projets adultes :

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
MAS L'ENVOLEE	EPS - ROGER PREVOT	Extension	places	MAS	Handicap psychique	5
MAS L'ENVOLEE	EPS - ROGER PREVOT	transformation / extension	places	EAM	Handicap psychique	6
EAM la Forêt	APEI de Meudon	Extension	places	EAM	TSA	6
ESAT HOVIA Gennevilliers	Association HOVIA	transformation / extension	places	SAMSAH	Handicap psychique	15
EANM la gentilhommière	CAP Devant	Médicalisation / extension	places	EAM	polyhandicap	11
ESAT les fourneaux de Marthe et Matthieu	Cités Caritas	transformation / extension	places	SAMSAH	TSA / handicap psychique	15
SAMSAH Cités Caritas	Cités Caritas	Extension	places	SAMSAH	TSA / handicap psychique	15
SAMSAH Attitude	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places	SAMSAH	Handicap psychique	23
MAS La Fontaine	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places	MAS	TSA / handicap psychique	6
SAMSAH Unapei 92	UNAPEI 92	Extension	places	SAMSAH	PHV	20

# 93- Département de la Seine-Saint-Denis

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé : voir pages 40-43 de l'Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
- Enveloppes:

	Montant total du budget de fonctionnement des projets validés, en année pleine et en euros
Financement ARS	9 106 093,42 €
Financement CD	829 039,00 €
Financement total attribué	9 935 132,42 €

Candidats retenus pour les projets enfants

Porteur		Opération					
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places	
Centre de rééducation d'enfants sourds	APAJH LANGAGE ET INTEGRATION	Extension	places	SESSAD	TSLA	30	
IME le Tremplin	VIVRE ET DEVENIR VILLEPINTE ST MICHEL		places	SESSAD	TND	15	
IME Excelsior	VIVRE ET DEVENIR VILLEPINTE ST MICHEL		places	SESSAD	TND	15	
IME Jean-Marc Itard	GCSMS EPPH 93 EPMS « IME Jean- Marc Itard »	Extension	places	IME	TND / TSA	26	
IME Livry-Gargan	GCSMS EPPH 93 EPMS « IME de Livry-Gargan »	extension	places	IME	TND / TSA	18	
IME Henry Wallon	ASS ENF INAD DE NOISY ET AMIS	Extension	places	UEE			
IME Henry Wallon	LEILA	Extension	places	IME	DI	5	
	VIVRE ET DEVENIR VILLEPINTE ST MICHEL		places	SESSAD	TND	15	
IME Soubiran	MICHEL	Extension	places	IME	TND	30	
SESSAD Le Cap Vert	CESAP	Requalification / Extension	places	SESSAD	TSA	20	

# Candidats retenus pour les projets adultes :

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
MAS de l'Isle	EPS VILLE-EVRARD	Extension	places	MAS	TSA / handicap psychique	24
IFAM Les Munsotis	ASSOCIATION LA VOIX DU DEVENIR	Extension	places	EAM	DI	8
	ASSOCIATION LA VOIX DU DEVENIR	Extension	places	EAM	DI	3
Isahelle	VIVRE ET DEVENIR VILLEPINTE ST MICHEL	Extension / Transformation	places	SAMSAH	Handicap psychique	25
IMAS Plaisance	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places	MAS	Toutes déficiences	30
EAM ARPEI	ASSOCIATION ARPEI	Extension	places	EAM	DI / handicap psychique	19
SAMSAH REMORA	ASSOCIATION VOIR ENSEMBLE	Extension	places	SAMSAH	Déficience visuelle	6

# 94- Département du Val-de-Marne

Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé : voir pages 44-49 de l'Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

## - Enveloppes:

	Montant total du budget de fonctionnement des projets validés, en année pleine et en euros
Financement ARS	7 251 244,52 €
Financement CD	0,00€
Financement total attribué	7 251 244,52 €

#### Candidats retenus pour les projets enfants

Porteur		Opération						
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places		
EEAP Le Poujal	CESAP	Extension	places	SESSAD	polyhandicap	33		
IME T KITOI	INSTITUT LE VAL MANDE	Extension	places	IME	TSA	14		
SESSAD ARELIA	ASSOCIATION ARISSE	Extension	places	SESSAD	TSA / handicap cognitif spécifique	30		
IME T KITOI	INSTITUT LE VAL MANDE	Extension	places	SESSAD	TSA	15		
IME Bel Air	APOGEI 94	Extension	places	UEMA	TSA	7		
IME La Nichée	APOGEI 94	Extension	places	SESSAD	DI/TSA	33		
SESSAD La Passerelle	FEDERATION DES APAJH	Extension	places	EMASCO	Toutes déficiences			
IME Bel Air	APOGEI 94	Extension	places	IME	TSA	10		
SESSAD TSLA FRANCHEMONT	FRANCHEMONT 2	Extension	places	SESSAD	Handicap cognitif	20		
IMPRO JEAN LOUIS CALVINO	ASS ARERAM	Extension	places	SESSAD	DI	26		
IME A L'ECOLE TED ET SES AMIS	ASSOCIATION AUTISME EN ILE DE France	Extension	places	IME	TSA	8		
SESSAD L'escale	APSI	Extension	places	SESSAD	Difficultés psychologiques avec TC	10		
SESSAD Le plateau	APSI	Extension	places	SESSAD	Difficultés psychologiques avec TC	10		

# Candidats retenus pour les projets adultes :

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
IMAS II VM	INSTITUT LE VAL MANDE	Extension	places	MAS	DI/TSA	18
	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places	IIVIAS	TSA / handicap psychique	1

# 95- Département du Val-d'Oise

- Orientations départementales issues du diagnostic territorial partagé : voir pages 50-56 de l'Avis d'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)
- Enveloppes:

	Montant total du budget de fonctionnement des projets validés, en année pleine et en euros	
Financement ARS	7 131 969 €	
Financement CD	644 890 €	
Financement total attribué	7 776 859 €	

Candidats retenus pour les projets enfants

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
СМРР	Entraide Union	Extension	augmentation activité	СМРР	Toutes déficiences	
IME La Chamade	Association HAARP	Rebasage	augmentation amplitude horaire	IME	TSA	0
IME La Chamade	Association HAARP	Extension	places	IME	TSA	1
IME Le Clos du Parisis	Association HAARP	Extension	places	IME	TSA	4
IMPRO Les Sources	Association HAARP	Requalification / Extension	places	IMPRO	TSA	3
IME Le Bois d'en Haut	APED l'Espoir	Extension	places	IME	TSA	10
SESSAD Les Feuillantines	CESAP	Extension	places	SESSAD	polyhandicap	13
SESSAD R.HERMET	APAJH du Val d'Oise	Extension	places	SESSAD	TSA	15
SESSAD R.HERMET	APAJH du Val d'Oise	Extension	places	SESSAD	TSA	15
IME R.Zazzo	MUTUELLE LA MAYOTTE	Extension	places de répit	IME	Toutes déficiences	36
IME La Boussole Bleue	FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER	Extension	places de répit	IME	TSA	6
IME Les Coteaux	APAJH du Val d'Oise	Extension	places	PSM	Toutes déficiences	18
SESSAD R.HERMET	APAJH du Val d'Oise	Extension	places	UEEA	TSA	7

## - Candidats retenus pour les projets adultes :

Porteur		Opération				
Nom de la structure	Gestionnaire	Nature de l'opération	Objet de l'opération	Type de structure	Déficiences	Nombre de places
FAM/Foyer de Vie Résidence Louis Fievet _ Bouffémont	APF	Médicalisation / extension	places	EAM	PHV	12
IMAS I 'FNVOI FF	EPS - ROGER PREVOT	Extension	places	IMAS	Handicap psychique	5
IMAS I 'FNVOI FF		Transformation/ Extension	places	IFAM	Handicap psychique	6
EAM La Garenne du Val	IHFVFA	Médicalisation / extension	places	EAM	TSA	17
MAS OLIVAIE	HEVEA	Extension	places	MAS	TSA	15

Fait à Saint-Denis, le 11 avril 2024

Pour la Directrice Générale par intérim de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France La Directrice de l'Autonomie par intérim



Solenne DE ZÉLICOURT

# Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

IDF-2024-04-08-00021

Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de certaines parties du site des Moulineaux, situé route d Epernon, à Poigny-la-Forêt (78125)



#### ARRÊTÉ Nº

portant inscription au titre des monuments historiques de certaines parties du site des Moulineaux, situé route d'Epernon, à Poigny-la-Forêt (78125)

# LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE PRÉFET DE PARIS COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU l'arrêté du 18 juillet 2014 portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle des Moulineaux à Poigny-la-Forêt;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 13 juin 2023;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Poigny-la-Forêt en date du 8 décembre 2023 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier;

CONSIDÉRANT que le site des Moulineaux présente au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation tant par son histoire, qui s'inscrit depuis sa fondation en tant que monastère, puis prieuré, dans la règle de Grandmont, que par sa transformation en demeure seigneuriale fortifiée, par Jean d'Angennes au XVIe siècle, que par la richesse de son architecture religieuse, défensive et civile dont l'étuve, intégrée dans le flanc oriental du mur d'enceinte, constitue un exemple rare ;

Préfecture de la région d'Ile-de-France 5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 • Télécopie 01 82 52 40 16 Adresse Internet : www.paris-idf.gouv.fr

#### ARRÊTE

<u>ARTICLE ler</u>. Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties suivantes du site des Moulineaux, situé route d'Epernon, à Poigny-la-Forêt (78125), sur les parcelles 141, d'une contenance de 18 630 m², 142, d'une contenance de 1 549 m², et 144, d'une contenance de 2 101 m², figurant au cadastre section C, tel que délimité sur le plan annexé :

- le pont permettant l'accès à l'enclos,
- les murs d'enceinte, comprenant les quatre tours d'angle et les corps de bâtiments intégrés aux murailles et ses douves,
- le pavillon abritant l'étuve,
- les vestiges des élévations de l'ancienne demeure seigneuriale et de l'ancienne nef de l'église prieurale,
- le puit ainsi que le sol de la parcelle à l'intérieur de l'enceinte.

Le site des Moulineaux appartient à la commune de Poigny-la-Forêt, propriétaire par acte du 6 octobre 2016 passé devant maître Montfort, notaire à Rambouillet, volume 7804P05 2016P5455.

<u>ARTICLE 2</u>-. Le présent arrêté complète l'arrêté du 18 juillet 2014 portant inscription au titre des monuments historiques de la chapelle des Moulineaux à Poigny-la-Forêt.

<u>ARTICLE 3</u>-. Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, au maire de la commune concernée et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

<u>ARTICLE 4</u>-. Le préfet de la région d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

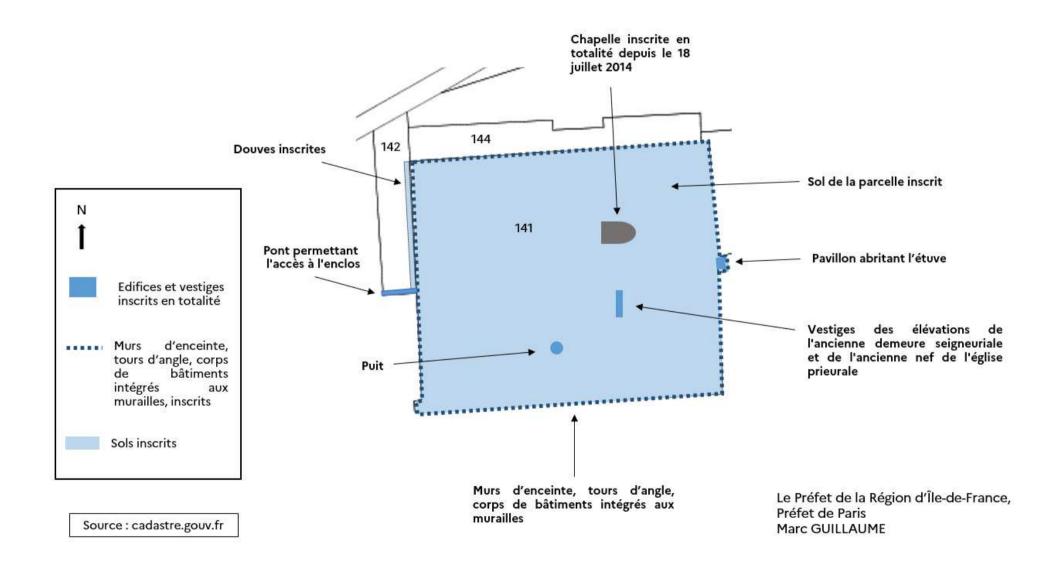
Fait à Paris, le 8 février 2024

Le préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris SIGNÉ

Marc GUILLAUME

#### ARRÊTÉ nº

Plan portant inscription au titre des monuments historiques de certaines parties du site des Moulineaux, situé route d'Epernon, à Poigny-la-Forêt (78125)



# Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France

IDF-2024-04-17-00001

Arrêté n° 2024-059 portant habilitation pour rechercher et constater les infractions au code de l'action sociale et de familles et au code du tourisme



# Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Arrêté n° 284-555

portant habilitation pour rechercher et constater les infractions au code de l'action sociale et de familles et au code du tourisme le préfet de la région Ile-de-France

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment en ses articles L 331-8-2, R 331-6 et R 331-6-1;

Vu le code du tourisme, en ses articles L 412-2 et R 412-15;

Vu le code de procédure pénale, notamment en ses articles 12, 14, 15 et 28 ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2021 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT, sur l'emploi de directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, à compter du 1er avril 2021;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2022 par lequel le préfet de la région d'île-de-France délègue sa signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2024 portant nomination de Madame Wendy ABITBOL, inspectrice de l'action sanitaire et sociale aux fonctions de chargée de contrôle au sein de la mission régionale et interdépartementale d'inspections contrôles de la région d'ile-de-France;

#### ARRETE

#### Article 1 - Compétence matérielle

Madame Wendy ABITBOL, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, est habilitée à rechercher et constater les infractions prévues et réprimées par le code de l'action sociale et des familles à l'exception des infractions prévues et réprimées à l'article L 227-8 du même code, ainsi que les infractions prévues à l'article L 412 -2 du code du tourisme.

#### Article 2- Compétence géographique

La présente habilitation est valable dans les limites territoriales de la région d'ile-de-France, ou pendant la durée de la mise à disposition prévue par l'article L 313-13 II du code de l'action sociale et des familles, dans le ressort de l'administration d'accueil.

#### Article 3 - Compétence temporelle

La présente habilitation est valable jusqu'à son retrait. Toutefois elle devient caduque si l'agent cesse ses fonctions au sein de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région d'Ile-de-France.

#### Article 4. Exécution de l'arrêté

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région ile-de-France est chargé de l'éxécution du présent arrêté et de sa publication au registre des actes administratifs de la région d'ile-de-France.

17 AVR. 2024

Fait le à Paris Pour le préfet de la région ile-de-France Par délégation et subdélégation

Le Directeur régional et interdépartemental de l'Économie, de l'Emploi, du Travall et des Solidarités d'Îla-de-France,

SIGNÉ

Gaëtan Rudant

DRIEETS d'Ile-de-France 19-21, rue Madeleine Vionnet 93300 Aubervilliers http://idf.drieets.gouv.fr/

# Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France

IDF-2024-04-17-00002

Arrêté n° 2024-060 portant habilitation pour rechercher et constater les infractions au code de l'action sociale et de familles et au code du tourisme



## Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Arrêté n° 624 - 60
portant habilitation pour rechercher et constater les infractions au code de l'action sociale et de familles et au code du tourisme le préfet de la région Ile-de-France

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment en ses articles L 331-8-2, R 331-6 et R 331-6-1;

Vu le code du tourisme, en ses articles L 412-2 et R 412-15 ;

Vu le code de procédure pénale, notamment en ses articles 12, 14, 15 et 28 ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2021 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT, sur l'emploi de directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, à compter du 1er avril 2021 :

Vu l'arrêté du 29 juillet 2022 par lequel le préfet de la région d'ile-de-France délègue sa signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2024 portant nomination de Monsieur Denis de KERMADEC, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale aux fonctions de chargé de contrôle au sein de la mission régionale et interdépartementale d'inspections contrôles de la région d'ile-de-France;

#### ARRETE

#### Article 1 - Compétence matérielle

Monsieur Denis de KERMADEC, inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, est habilité à rechercher et constater les infractions prévues et réprimées par le code de l'action sociale et des familles à l'exception des infractions prévues et réprimées à l'article L 227-8 du même code, ainsi que les infractions prévues à l'article L 412 -2 du code du tourisme.

#### Article 2- Compétence géographique

La présente habilitation est valable dans les limites territoriales de la région d'ile-de-France, ou pendant la durée de la mise à disposition prévue par l'article L 313-13 II du code de l'action sociale et des familles, dans le ressort de l'administration d'accueil.

#### Article 3 - Compétence temporelle

La présente habilitation est valable jusqu'à son retrait. Toutefois elle devient caduque si l'agent cesse ses fonctions au sein de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région d'Ile-de-France.

#### Article 4. Exécution de l'arrêté

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région ile-de-France est chargé de l'éxécution du présent arrêté et de sa publication au registre des actes administratifs de la région d'ile-de-France.

1 7 AVR. 2024 Fait le ..., à Paris Pour le préfet de la région ile-de-France

e préfet de la région ile-de-France Par délégation et subdélégation

Le Directeur régional et interdépartemental de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Île-de-France.

SIGNÉ

Gaëtan Rudant

DRIEETS d'Ile-de-France 19-21, rue Madeleine Vionnet 93300 Aubervilliers http://idf.drieets.gouv.fr/ Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

IDF-2024-04-16-00008

arrêté inter-préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique regroupant l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de prolongement du T8 Sud de Saint-Denis-Porte de Paris à la gare RER E Rosa Parks à Paris, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial (EPT) Plaine commune



# Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

# ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL Nº 2024-1177 EN DATE DU 16 AVRIL 2024

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique regroupant l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de prolongement du T8 Sud de Saint-Denis-Porte de Paris à la gare RER E Rosa Parks à Paris, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial (EPT)

Plaine commune

Α

# SAINT-DENIS, AUBERVILLIERS, VILLETANEUSE PARIS 18<sup>E</sup> ET 19<sup>E</sup> ARRONDISSEMENTS

Le préfet de la Seine-Saint-Denis Officier de la Légion d'Honneur Commandeur de l'Ordre National du mérite

Le préfet de la région d'Ile-de-France préfet de Paris, Commandeur de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de l'environnement ;

**VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de l'urbanisme ;

**VU** le code des transports ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

**Vu** l'arrêté IDF-2024-02-12-00002 -75-2024-02-12-00002 du 12 février 2024 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Bureau de l'utilité publique et des affaires foncières

1 esplanade Jean Moulin 93007 BOBIGNY cedex Tél.: 01 41 60 66 35

Mail: sandrine.yousfi@seine-saint-denis.gouv.fr www.seine-saint-denis.gouv.fr / @ Prefet93

•

**VU** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Jacques WITKOWSKI en qualité de préfet de la Seine-Saint-Denis ;

**VU** l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement ;

**VU** la délibération n°20230628-136 du conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités (IDFM) du 28 juin 2023 approuvant le schéma de principe, le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et ainsi le recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en vue de la réalisation du projet de prolongement du T8 Sud de Saint-Denis-Porte de Paris à la gare RER E Rosa Parks à Paris, sur les communes de Saint-Denis, Aubervilliers, Villetaneuse et Paris, autorisant le directeur général à solliciter du préfet l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et emportant mise en compatibilité du PLUi de l'EPT Plaine Commune et demandant à ce que la déclaration d'utilité publique soit prononcée au bénéfice d'Ile de France Mobilités (IDFM) ;

**VU** la délibération n°20230628-137 du conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités du 28 juin 2023 arrêtant le bilan de la concertation sur la mise en compatibilité du PLUi de l'EPT Plaine Commune, qui s'est tenue du 24 avril au 24 mai 2023 ;

**Vu** la lettre du 24 avril 2023 par laquelle le préfet de la Seine-Saint-Denis informe le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, du dépôt prochain, par IDFM, d'un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLUi de l'EPT Plaine Commune, et lui propose, conformément aux dispositions de l'article R.123-3 du code de l'environnement, de coordonner l'enquête publique unique ;

**VU** le courrier du 6 juillet 2023 d'IDFM sollicitant du préfet de la Seine-Saint-Denis l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'EPT Plaine Commune en vue du projet de prolongement du T8 Sud de Saint-Denis-Porte de Paris à la gare RER E Rosa Parks à Paris, sur les communes de Saint-Denis, Aubervilliers, Villetaneuse et Paris ;

**Vu** la lettre du 10 mai 2023 par laquelle le préfet de la région lle-de-France, préfet de Paris accepte que l'enquête publique unique soit coordonnée par le préfet de la Seine-Saint-Denis ;

VU le dossier d'enquête reçu en préfecture le 14 novembre 2023 ;

**Vu** la synthèse des avis reçus au titre de la concertation inter-administrative réalisée, conformément à la circulaire du Premier ministre du 5 octobre 2004 relative à la concertation applicable aux projets de travaux, d'aménagements et d'ouvrages de l'État et des collectivités territoriales, dans le cadre du dossier de déclaration d'utilité publique du projet de prolongement du T8 Sud de Saint-Denis-Porte de Paris à la gare RER E Rosa Parks à Paris, objet des réunions des 25 septembre et 26 octobre 2023 et adressée le 18 décembre 2023 aux services, organismes et établissements consultés ;

**VU** le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'EPT Plaine Commune avec le projet, qui s'est tenue le 30 novembre 2023 ;

**VU** les notes d'information du 16 janvier 2024, sur l'absence d'avis des communes de Saint-Denis, Aubervilliers, Villetaneuse, de la ville de Paris et de l'EPT Plaine Commune sollicité par courriers du préfet de la Seine-Saint-Denis du 19 septembre 2023 ;

Bureau de l'utilité publique et des affaires foncières 1 esplanade Jean Moulin

93007 BOBIGNY cedex Tél.: 01 41 60 66 35

Mail: sandrine.yousfi@seine-saint-denis.gouv.fr www.seine-saint-denis.gouv.fr / @ Prefet93

2

**VU** l'avis de l'autorité environnementale en date du 17 janvier 2024 ;

VU le mémoire en réponse d'IDFM en date 5 avril 2024 à l'avis de l'autorité environnementale ;

**VU** la décision du tribunal administratif de Montreuil n°E24000008/93 en date du 11 mars 2024 nommant la commission d'enquête suivante :

- Marie-Claire EUSTACHE, en qualité de présidente ;
- Sylvaine FREZEL, membre titulaire, suppléante de la présidente ;
- Roberto PELI, membre titulaire ;
- Guy VELLA, membre suppléant.

**VU**, au terme de la procédure d'instruction préalable à l'enquête, le dossier d'enquête publique unique définitif, tel que modifié et complété pour tenir compte des avis et décisions susvisés, et comprenant l'ensemble des pièces requises par la réglementation ;

**CONSIDÉRANT** la consultation de la commission d'enquête par la préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

**SUR** proposition conjointe du préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis :

#### **ARRÊTENT**

ARTICLE 1<sup>ER</sup> : Il sera procédé **du mardi 21 mai 2024 à 9h00 au mardi 25 juin à 17h00 inclus**, soit une durée de 36 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Saint-Denis, Aubervilliers, Villetaneuse, du 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements de Paris et au siège de l'EPT Plaine Commune, à une enquête publique unique régie par le code de l'environnement et regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de prolongement du T8 Sud de Saint-Denis-Porte de Paris à la gare RER E Rosa Parks à Paris;
- une enquête pour la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT Plaine commune ;

ARTICLE 2: Cette enquête est conduite par la commission d'enquête suivante :

- Marie-Claire EUSTACHE, architecte urbaniste, programmiste, en qualité de présidente;
- Sylvaine FREZEL, retraitée, ancienne journaliste, en qualité de titulaire ;
- Roberto PELI, Retraité ancien ingénieur territorial de la ville de Bobigny, en qualité de titulaire :
- Guy VELLA,retraité Ancien directeur de l'espace publique de la ville d'Aulnay-sous-Bois en qualité de suppléant.

Le siège de l'enquête est situé à la préfecture de la Seine-Saint-Denis – 1, esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex.

Le maître d'ouvrage du projet est lle-de-France Mobilités (IDFM).

Conformément aux dispositions de l'article R.153-14 du code de l'urbanisme, à l'issue de l'enquête publique, le dossier de mise en compatibilité du PLUi de l'EPT Plaine Commune, éventuellement

Bureau de l'utilité publique et des affaires foncières

1 esplanade Jean Moulin 93007 BOBIGNY cedex Tél.: 01 41 60 66 35

Mail: sandrine.yousfi@seine-saint-denis.gouv.fr www.seine-saint-denis.gouv.fr / @ Prefet93

3

modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et des résultats de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint seront soumis pour avis par le préfet au conseil de territoire de l'établissement public territorial concerné. Si celui-ci ne s'est pas prononcé dans un délai de deux mois, il sera réputé avoir donné un avis favorable.

Les préfets de la Seine-Saint-Denis et de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris sont les autorités compétentes pour signer l'arrêté inter-préfectoral de déclaration d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT Plaine Commune.

<u>ARTICLE 3</u>: Le public est informé de l'ouverture de l'enquête par un avis publié, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tous les départements concernés. Cet avis est publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête, et rappelé ensuite dans les huit premiers jours de celle-ci. Cette formalité est réalisée, à ses frais, par IDFM, qui transmet au préfet de la Seine-Saint-Denis un exemplaire de chacun des journaux dans lesquels l'avis a été publié.

Dans les mêmes conditions de délai et pour toute la durée de l'enquête :

- l'avis est rendu public par voie d'affiches à la mairie et sur les panneaux administratifs municipaux des communes de Saint-Denis, Aubervilliers, Villetaneuse, du 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements de Paris et au siège de l'EPT Plaine Commune, sur le territoire desquelles l'opération projetée doit avoir lieu. L'accomplissement de cette mesure incombe au maire, qui en certifie la réalisation.
- IDFM procède également, dans les mêmes conditions de délai et de durée, à l'affichage de l'avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Le présent arrêté est publié sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis <u>www.seine-saint-denis.gouv.fr</u> (rubrique Politiques publiques / Aménagement du territoire et constructions / Enquêtes publiques) et de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (<a href="http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications">http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications</a>, thème : Enquêtes publiques).

<u>ARTICLE 4</u>: Le dossier soumis à l'enquête se compose notamment, au titre de l'évaluation environnementale du projet, des documents suivants, consultables aux lieux mentionnés à l'article 5 du présent arrêté :

- une étude d'impact ;
- l'avis de l'autorité environnementale, également consultable sur le site Internet de l'Autorité environnementale (Ae) de la mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France: https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mrae-ile-de-france-a1340.html
- les notes d'information d'absence d'avis des collectivités rendus au titre de l'évaluation environnementale du projet, également consultables sur le site internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis www.seine-saint-denis.gouv.fr (rubrique Politiques publiques / Aménagement du territoire et constructions / Enquêtes publiques).
- le mémoire en réponse à l'avis de l'AE.

Bureau de l'utilité publique et des affaires foncières

1 esplanade Jean Moulin 93007 BOBIGNY cedex Tél.: 01 41 60 66 35

Mail: sandrine.yousfi@seine-saint-denis.gouv.fr www.seine-saint-denis.gouv.fr / @ Prefet93

En ce qui concerne le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'EPT Plaine Commune, le dossier comprend notamment :

- au titre de l'évaluation environnementale, l'avis de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) d'Île-de-France, en date du 17 janvier 2024 et consultable sur le site : https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mrae-ilede-france-a1340.html
- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint du 30 novembre 2023 par les personnes publiques associées.

<u>ARTICLE 5</u>: Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire du support papier du dossier soumis à l'enquête ainsi qu'un registre d'enquête, préalablement coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, sont déposés dans les lieux définis dans le tableau suivant afin que chacun puisse, aux heures habituelles d'ouverture au public, en prendre connaissance et éventuellement consigner ses observations et propositions.

LIEU	ADRESSE	
Saint-Denis	Services Municipaux Saint Jean, 6 rue de Strasbourg 93200 Saint-Denis	
Aubervilliers	120 bis rue Henri Barbusse - 3ème étage 93300 Aubervilliers	
Villetaneuse	Hôtel de Ville – 1 place de l'Hôtel de Ville 93430 Villetaneuse	
Mairie du 18 <sup>e</sup> arrondissement de Paris	1 place Jules Joffrin 75877 Paris cedex 18	
Mairie du 19 <sup>e</sup> arrondissement de Paris	5-7 Place Armand Carrel 75019 Paris	
EPT Plaine Commune	21, avenue Jules Rimet 93218 Saint-Denis cedex	
Préfecture de la Seine-Saint-Denis	1, esplanade Jean Moulin 93007 Bobigny	

Le dossier de l'enquête publique peut être consulté sur un poste informatique à la préfecture de la Seine-Saint-Denis, siège de l'enquête, sise 1, esplanade Jean Moulin 93007 Bobigny, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Une version numérique du dossier est également consultable sur Internet à l'adresse suivante : <a href="https://www.registre-numerique.fr/prolongement-tram-t8-idfm">https://www.registre-numerique.fr/prolongement-tram-t8-idfm</a>

Chacun peut également adresser ses observations écrites à la présidente de la commission d'enquête au siège de l'enquête précisé ci-dessus, par courrier libellé comme suit :

Bureau de l'utilité publique et des affaires foncières 1 esplanade Jean Moulin

93007 BOBIGNY cedex Tél.: 01 41 60 66 35

Mail: sandrine.yousfi@seine-saint-denis.gouv.fr www.seine-saint-denis.gouv.fr / @ Prefet93

,

Mme la présidente de la commission d'enquête relative à la demande de déclaration d'utilité publique Prolongement du T8 Sud

Préfecture de la Seine-Saint-Denis

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial Bureau de l'utilité publique et des affaires foncières 1, esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex

Elles sont annexées sans délai au registre d'enquête du siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations et propositions pourront également être déposées par voie électronique sur un registre dématérialisé et sécurisé ouvert du 21 mai 2024 à 09h00 jusqu'au 25 juin 2024 à 17h00 à l'adresse suivante : <a href="https://www.registre-numerique.fr/prolongement-tram-t8-idfm">https://www.registre-numerique.fr/prolongement-tram-t8-idfm</a>

Chacun peut également adresser ses observations à la présidente de la commission d'enquête par courrier électronique à l'adresse suivante :prolongement-tram-t8-idfm@mail.registre-numerique.fr. Seuls les courriers électroniques reçus entre le du 21 mai 2024 à 09h00 jusqu'au 25 juin 2024 à 17h00 seront pris en compte.

Les observations et propositions transmises par voie électronique (registre ou courriel) seront consultables par le public sur le site internet mentionné ci-dessus.

Les informations relatives au projet soumis à l'enquête peuvent être demandées auprès de :

Madame Emilie COINDET
Chargée de projets IDFM - Direction des Infrastructures
41, rue de Châteaudun - 75009 Paris

Tel: 01 87 05 21 07
Emilie.COINDET@iledefrance-mobilites.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique ainsi que des observations et propositions du public auprès du préfet de la Seine-Saint-Denis (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'utilité publique et des affaires foncières, 1, esplanade Jean Moulin, 93007 Bobigny Cedex).

Un exemplaire numérique du dossier soumis à enquête, est adressé, dès l'ouverture de l'enquête, au maire de chaque commune sur le territoire de laquelle le projet est situé et dont la mairie n'a pas été désignée comme lieu d'enquête.

<u>ARTICLE 6</u>: Un membre de la commission d'enquête se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux de permanence, dates et horaires suivants :

LIEU DE PERMANENCE		JOUR	HORAIRE
	Salle Muriel Hurtis	Le lundi 3 juin 2024	De 09h00 à 12h00
Saint-Denis	2 <sup>e</sup> étage des Services		
	Municipaux Saint-Jean		
6, rue de Strasbourg			
	93200 Saint-Denis		

Bureau de l'utilité publique et des affaires foncières

1 esplanade Jean Moulin 93007 BOBIGNY cedex Tél.: 01 41 60 66 35

Mail: sandrine.yousfi@seine-saint-denis.gouv.fr www.seine-saint-denis.gouv.fr / @ Prefet93

(

	Salle annexe droite Hôtel de Ville 2 place Victor Hugo 93200 Saint-Denis	Le samedi 15 juin 2024	De 09h00 à 12h00
	Salle Muriel Hurtis  2 <sup>e</sup> étage des Services  Municipaux Saint-Jean  6, rue de Strasbourg  93200 Saint-Denis	Le mercredi 19 juin 2024	De 09h00 à 12h00
	Salle Christine Arron 4 <sup>e</sup> étage des Services Municipaux Saint-Jean 6, rue de Strasbourg, 93200 Saint-Denis	Le mardi 25 juin 2024	De 14h00 à 17h00
	Direction de l'urbanisme	Le mercredi 12 juin 2024	De 14h00 à 17h00
Aubervilliers	120 bis rue Henri Barbusse 93300 Aubervilliers	Le lundi 17 juin 2024	De 14h00 à 17h00
	Hôtel de ville	Le samedi 22 juin 2024	De 09h00 à 12h00
	120 bis rue Henri Barbusse 93300 Aubervilliers		De 14h00 à 17h00
	ineuse	Le samedi 8 juin 2024	De 09h00 à 12h00
1 place de l'h	Hôtel de Ville 1 place de l'Hôtel de Ville 93430 Villetaneuse		De 14h00 à 17h00
Mairie du 18° arron		Le jeudi 6 juin 2024	De 16h00 à 19h00
	1 place Jules Joffrin 75877 Paris cedex 18		De 14h00 à 17h00
		Le samedi 1 <sup>er</sup> juin 2024	De 09h00 à 12h00
Mairie du 19° arrond		Le mercredi 12 juin 2024	De 14h00 à 17h00
5-7 Place Armand Carrel 75019 Paris		Le jeudi 20 juin 2024	De 16h00 à 19h00
			De 14h00 à 17h00
	EPT Plaine Commune 21, avenue Jules Rimet 93218 Saint-Denis cedex		De 09h00 à 12h00
			De 09h00 à 12h00

# ARTICLE 7 : Une réunion d'information et d'échange avec le public se tiendra le :

LIEU DE REUNION	JOUR	HORAIRE
EPT Plaine Commune Salle du rez-de-chaussée 21, avenue Jules Rimet 93218 Saint-Denis cedex	Mercredi 29 mai 2024	A partir de 19h00

Bureau de l'utilité publique et des affaires foncières

1 esplanade Jean Moulin 93007 BOBIGNY cedex Tél.: 01 41 60 66 35

Mail: sandrine.yousfi@seine-saint-denis.gouv.fr www.seine-saint-denis.gouv.fr / @ Prefet93

7

A l'issue de la réunion publique, un compte rendu sera établi par la présidente de la commission d'enquête. Il sera adressé dans les meilleurs délais à la personne responsable du projet et au préfet de la Seine-Saint-Denis.

Il pourra être procédé, aux fins d'établissement de ce compte rendu, procéder à son enregistrement audio ou vidéo. Le public présent sera alors averti du début et de la fin de cet enregistrement.

<u>ARTICLE 8</u>: Pendant la durée de l'enquête, la présidente de la commission d'enquête peut auditionner toute personne ou service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet soumis à enquête publique.

<u>ARTICLE 9</u> : À l'expiration du délai d'enquête, les registres et les documents annexés sont transmis sans délai à la présidente de la commission d'enquête et clos par cette dernière.

Dès réception des registres et des documents annexés, la présidente de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

<u>ARTICLE 10</u>: La commission d'enquête établit un rapport unique, qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

Le compte rendu mentionné à l'article 7 du présent arrêté, ainsi que les observations éventuelles du responsable du projet / de l'opération, sont annexés au rapport.

La commission d'enquête consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes initialement requises, en précisant si les conclusions sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

La présidente de la commission d'enquête transmet au préfet de la Seine-Saint-Denis les registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées.

Elle transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif de Montreuil.

Si, dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la présidente de la commission d'enquête n'a pas remis son rapport et ses conclusions motivées, ni présenté à l'autorité compétente pour organiser l'enquête, la préfecture de la Seine-Saint-Denis, une demande motivée de report de ce délai, il est fait application des dispositions du quatrième alinéa de l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

Bureau de l'utilité publique et des affaires foncières

1 esplanade Jean Moulin 93007 BOBIGNY cedex Tél.: 01 41 60 66 35

Mail: sandrine.yousfi@seine-saint-denis.gouv.fr www.seine-saint-denis.gouv.fr / @ Prefet93

8

<u>ARTICLE 11</u>: Le préfet de la Seine-Saint-Denis adresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions à lle de France Mobilités.

Copie du rapport et des conclusions est également adressée par le préfet aux communes, à l'EPT Plaine Commune et aux arrondissements de Paris concernés pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

De même, ces documents sont consultables pendant un an sur les sites internet de la préfecture de la Seine-Saint-Denis <u>www.seine-saint-denis.gouv.fr</u> (rubrique Politiques publiques / Aménagement du territoire et constructions / Enquêtes publiques) et de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (<a href="http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications">http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications</a>, thème : Enquêtes publiques).

.

ARTICLE 12 : Les décisions susceptibles d'intervenir au terme de l'enquête publique sont :

La déclaration de projet, adoptée par le conseil d'administration d'Ile de France Mobilités.

Conformément à l'article L. 122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, au terme de l'enquête publique et sur demande du préfet, l'organe délibérant se prononce par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération projetée dans les conditions prévues à l'article L. 126-1 du code de l'environnement. La délibération intervient dans le délai fixé par le préfet, qui ne peut excéder six mois.

La déclaration de projet mentionne l'objet de l'opération tel qu'il figure dans le dossier soumis à l'enquête et comporte les motifs et considérations qui justifient son caractère d'intérêt général. Elle prend en considération l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, les observations du public ainsi que celles issues des autres consultations, dont elle présente une synthèse. Elle indique, le cas échéant, la nature et les motifs des principales modifications qui, sans en altérer l'économie générale, sont apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique. En outre, elle fait mention des mesures prises par le maître d'ouvrage destinées à éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement, ainsi que les modalités de suivi de ces incidences.

• La déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité du PLUi de l'EPT Plaine Commune avec le projet, prononcée par le préfet de la Seine-Saint-Denis et le préfet de la région lle-de-France, préfet de Paris, au bénéfice d'Ile-de-France Mobilités

Après transmission de la déclaration de projet ou à l'expiration du délai fixé par le préfet, et au plus tard dans le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, ce dernier se prononce sur la déclaration d'utilité publique.

<u>ARTICLE 13</u>: Les données relatives à l'évaluation environnementale des projets et à la consultation du public seront consultables sur Internet sur la plateforme <u>www.projets-environnement.gouv.fr</u>.

**Bureau de l'utilité publique et des affaires foncières** 1 esplanade Jean Moulin 93007 BOBIGNY cedex

Tél.: 01 41 60 66 35

Mail: sandrine.yousfi@seine-saint-denis.gouv.fr www.seine-saint-denis.gouv.fr / @ Prefet93

ξ

ARTICLE 14: Le préfet, directeur de cabinet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis, le sous-préfet de Saint-Denis, les maires des communes et arrondissements de Paris concernés, le président de l'établissement public territorial Plaine Commune, les membres de la commission d'enquête et le directeur général d'Ile-de-France Mobilités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Saint-Denis et de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et dont copie est également adressée aux directeurs des unités départementales de Paris et de Seine-Saint-Denis de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports et à la présidente du tribunal administratif de Montreuil.

Le préfet de la Seine-Saint-Denis, Signé Jacques WITKOWSKI

Le préfet de la région d'Ile-de-France Préfet de Paris, Par délégation Le préfet, Directeur de cabinet Signé Christophe NOEL DU PAYRAT

Bureau de l'utilité publique et des affaires foncières 1 esplanade Jean Moulin 93007 BOBIGNY cedex Tél.: 01 41 60 66 35

Mail: sandrine.yousfi@seine-saint-denis.gouv.fr www.seine-saint-denis.gouv.fr / @ Prefet93

10